



Direction des Affaires Générales/ Sous-direction des Moyens Généraux /Service des Marchés

DECISION N° 913 /20/DG/CNPS DU

10 AOUT 2020

Portant annulation de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 07/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 23 mars 2020 relatif à l'aménagement et l'équipement d'une salle d'archives au Centre de prévoyance sociale de Bamenda.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n°2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU la Résolution n° 36/19/PCA du 31 juillet 2019 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU l'Appel d'Offres National Ouvert n°07/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 23 mars 2020 relatif à l'aménagement et l'équipement d'une salle d'archives au Centre de prévoyance sociale de Bamenda ;
- VU le Procès-verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés de la session du 24 avril 2020 ;
- VU l'Accord de Monsieur le Directeur Général par mail du 19 juin 2020 ;
- VU la Lettre n°2790/20/CNPS/DG/DAG/SDMG/SM du 21 juillet 2020 relative à la demande d'annulation de l'Appel d'Offres National Ouvert n°07/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 23 mars 2020 ;
- VU la Lettre n°68/20/CNPS/PCA/CM/SPCA du 04 août 2020 autorisant l'annulation l'Appel d'Offres n°07/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 23 mars 2020.

DECIDE :

Article 1^{er}. – L'Appel d'Offres National Ouvert n° 07/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 23 mars 2020 pour l'aménagement et l'équipement d'une salle d'archives au Centre de prévoyance sociale de Bamenda, est annulé.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM
- DFC
- DAG/SM
- DECT



*Niel Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame*

CNPS
Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
Vous ne serez jamais seul



NSIF
National Social Insurance Fund
You will never live alone



Qualité de service 2017



bonne gouvernance 2019

Direction des Affaires Générales/ Sous-direction des Moyens Généraux /Service des Marchés

COMMUNIQUE N°39 /20/DG/CNPS DU

10 AOUT 2020

**PORTANT ANNULLATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N°07/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 DU 23 MARS 2020**

Pour l'aménagement et l'équipement d'une salle d'archives au Centre de prévoyance sociale de Bamenda.

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

L'Appel d'Offres National Ouvert n° 07/AONO/CNPS/DG/CIPM/20 du 23 mars 2020 pour l'aménagement et l'équipement d'une salle d'archives au Centre de prévoyance sociale de Bamenda, est annulé.

Par conséquent, le soumissionnaire dudit Appel d'Offres est invité à passer retirer ses offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission.

Ampliations

- PCA
- CIPM
- DECT
- DAG
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



Yaoundé le

10 AOUT 2020

*Noël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame*